



Légende

- Emprise du permis d'aménager
- Limite des lots privatif
- Limite de l'impact travaux
- Trait de coupe
- Numéro de parcelle 136
- Emprise bâtit
- Parcours piéton
- Parcours piéton hors sol
- Voie de desserte du projet
- Toiture végétalisée
- Espace paysager clôturé accessible au public
- Emplacement réservé
- Espace paysager ouvert
- Numéro de lot 4
- EU, EP, AEP, ELEC, FT
- Entrée charretière
- Clôture intégrée dans la végétation

Unité foncière

Parcelle Immobilis :
 1308 - 5,2 ha
 1310 - 2 ha
 1313 - 0,56 ha
 1315 - 1,7 ha
 1318 - 1,4 ha

Parcelle Commune :
 1317 - 0,05 ha
 1314 - 0,29 ha
 1316 - 0,03 ha
 1312 - 0,05 ha
 1311 - 0,05 ha
 214 - 0,5 ha

Superficie de l'unité foncière (géomètre)
15.35 ha

Emprise au îlot 1 = 1,7 ha
 Emprise au îlot 2 = 1,2 ha
 Emprise au îlot 3 = 1,17 ha
 Emprise au îlot 4 = 0,64 ha
 Emprise au îlot 5 = 0,34 ha

Soit env. 32,91 % de la superficie totale de l'UF



Maitre d'ouvrage : **IMMOBILIS**

Projet : **Orange Baie des princes**

Phase : **Demande de Permis d'aménager**

Date : **Vendredi 11 Juillet 2025**

Pièce : **Hypothèse d'implantation des constructions**

Zonage PLU : **1AUt**

Localité : **Chemin du Bel Enfant ORANGE 84100**

Les présentes pièces graphiques ne sont pas des pièces d'exécution, sont sous réserves des résultats des études techniques et ne permettent donc pas de réaliser des travaux.
 Ces documents sont la propriété de l'agence d'architecture ANDMA et sont soumis aux droits d'auteur.

Échelle : **1:2500**

227 rue de Nantes 45000 Rennes
 Tel : 02 99 58 21 22
 contact@andma.fr - www.andma.fr
 SIREN : 85160769700014

PA 9